Numéro d'événement : 2013-030-036

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 22 juin 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Première secondaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 28 mai 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 28 mai 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

Lors de la première période, tire la chaise d'un autre élève, soit .Celui-ci se fâche et le frappe sur l'épaule. Durant la pause, provoque l'autre élève en le poussant et l'invitant à le frapper en prétextant qu'il pourrait le frapper à son tour en invoquant la légitime défense. est accompagné par quelques

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☑ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Première secondaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ◉ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 28 mai 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ◉ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 28 mai 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Des rencontres avec les différentes TES et la policière éducatrice afin de clarifier le rôle du témoin lors d'incident de violence.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

  Appel aux parents des élèves rencontrés

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : Policière éducatrice
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☑ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 3 jours
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ◉ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-030-037

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 22 juin 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Deuxième secondaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 26 janvier 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 29 janvier 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☐ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☑ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☑ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  subit les paroles et gestes de 4 élèves dans sa classe depuis le début de la présente année scolaire, voici le mémo de l'enseignante dans GPI :Juste avant que la cloche sonne en fin de période,était agenouillé en arrière et pleurait. Il m'a expliqué que des élèves avaient lancé son coffre à crayons et que depuis le début de

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ◉ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☑ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☑ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du 21 novembre 2017)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☐ Est un élève (niveau scolaire) : --- Niveau scolaire ou programme ---
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : 4
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ◉ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 26 janvier 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 29 janvier 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Une rencontre avec la classe par la direction d'unité , la policière éducatrice et TES.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☑ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 2 jours
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : contrat d'engagement
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-009

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 25 septembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Première année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 25 septembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 25 septembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'auteur de cet acte de violence a demandé à deux élèves de retenir la victime lui a donné des coups de poing dans le ventre, ensuite l'a mordu sur l'épaule jusqu'au sang.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☐ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☑ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Deuxième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☐ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 25 septembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 25 septembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ◉ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ◉ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Les élèves ont été rencontrés, explication de leur rôle dans la situation qui a été posé par l'auteur de l'acte de violence. Explique ce qu'ils auraient du faire.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : enseignante support
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : 1 journée
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs : _____
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre : _____

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-010

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 20 septembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Troisième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 20 septembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 20 septembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'auteur de l'acte de violence a frappé à coup de pied et de poing sur l'élève qui lui avait dit «tu as cassé les lunettes»

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Troisième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 20 septembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 20 septembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ◉ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : 1/2 journée
    - ☑ Suspension externe (durée) : 1 journée
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☑ autres : suivi psychologique au CLSC
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : habilités sociales avec TES
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☑ Autre : CLSC

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-011

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 10 septembre 2018
* Nom de la victime : groupe d'élèves
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 10 septembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 10 octobre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'auteur de la violence lance des roches à un groupe d'élèves.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☐ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : 5
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Deuxième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ◉ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☑ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 10 septembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☑ Autre : suivi pédopsychiatre

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-012

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 27 septembre 2018
* Nom de la victime : des élèves
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 27 septembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 27 septembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'auteur de cet acte de Violence a frappé sans raison des élèves au carré de sable et les a fouetté avec un bâton SDG

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ◉ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : 2
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Deuxième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☐ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 27 septembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  retour sur la situation

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☐ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☑ autres : SDG
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☑ Autre : RDV en pédopsychiatrie

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-013

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 13 septembre 2018
* Nom de la victime : plusieurs élèves
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 13 septembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 13 septembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☑ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'auteur de ces actes de violence c'est désorganisé à quatre reprises durant cette journée. L'escalade est monté entre 9h00 et 14h00. Des mesures ont été prises cependant il a été en mesure de recommencer. Lance des roches aux élèves, frappe des élèves, menace de tuer, s'obstine avec les adultes.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☑ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : 10
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Troisième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 13 septembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 13 septembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Une rencontre de groupe pour discuter de comment chacun se sentait et trouver des solutions si une situation comme celle-ci se reproduit.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : 1 journée
    - ☑ Suspension externe (durée) : 2 jours
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☑ autres : psychologue au privé
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : Dre Blais pédopsychiatre
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 26 septembre 2018
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs : psycho-ed, psychologue
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-014

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 17 septembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 17 septembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 17 septembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Lance un ballon sur une enseignante de façon à la blessé à la main

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☐ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☑ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☐ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Troisième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☑ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 17 septembre 2018
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Nous avons planifié une étude de cas avec la participation de Dr pour le 20 septembre.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☑ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 1 journée
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☑ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-015

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 24 septembre 2018
* Nom de la victime : plusieurs élèves
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 24 septembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 24 septembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Se moque des élèves, lance des roches sur des élèves. Les élèves sont frappés par les roches.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☑ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : +
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Troisième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☐ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 25 septembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 24 septembre 2018
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

```
Rassurer les parents et les élèves et informer de mesure prise
```

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

```
Rassurer les parents et les élèves et informer de mesure prise
```

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-016

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :

* Date du signalement à la DG : 27 septembre 2018

* Nom de la victime :

Niveau scolaire de la victime : Troisième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel) ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 27 septembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 27 septembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'auteur de l'acte de violence se fâche pendant la classe et frappe un élève à coup de poing en criant et menaçant les autres.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : 20
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☑ Autre : Élève qui a reçu des coups

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Troisième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ◉ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 27 septembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Discussion et lecture auprès des élèves sur la différence. Suivi de certains élèves en individuel avec TES

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : lecture et support en classe
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : 1/1
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☐ un TES
      - ☑ un psychoéducateur
      - ☑ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : psychologue au privé
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs : déjà fait psycho-ed, psychologue
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-017

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 24 octobre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Deuxième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 24 octobre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 24 octobre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'auteur de la violence a volontairement poussé un élève au sol et ce dernier c'est frappé la tête. Par la suite a frappé une évève a coup de poing dans le ventre.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ◉ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☐ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Deuxième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 24 octobre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 25 octobre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 1 journée
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-018

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 24 octobre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Deuxième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 24 octobre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 24 octobre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'auteur de la violence a frappé l'élève d'un coup dans le ventre

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☐ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Deuxième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ◉ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 24 octobre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☑ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 24 octobre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : 1 journée
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ◉ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : doit voir le médecin pour une évaluation
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-019

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 27 septembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 27 septembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 27 septembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'auteur de la violence suite à un refus de jouer au ballon en éducation physique, frappe la TES d'accompagnement à coup de pied sur le tibia, elle doit le maintenir et elle reçoit l'aide d'une intervenante du SDG

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☑ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☐ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Première année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 27 septembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  le témoin est une autre intervenante.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☑ un psychoéducateur
    - ☑ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ◉ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 1 journée
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☑ un psychoéducateur
      - ☑ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☑ Autre : La RessourSe

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-020

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 28 septembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Deuxième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 28 septembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 28 septembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'auteur de la violence pendant les présences du SDG frappe un ami même après plusieurs avertissements de se calmer et de se retirer.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ◉ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Deuxième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ◉ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Rencontre avec l'élève le lendemain par la tes

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-004-022

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 21 novembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Troisième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 26 septembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 26 septembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  En classe, pendant une période d'art. a choisi la couleur turquoise qui est sa préférée. a choisi la même couleur. l'a traité de copieuse et a parlé dans son dos à une autre élève en demandant à celle-ci de ne plus être l'amie de . lui a dit que avait le droit de choisir la couleur qu'elle veut. Au dîner.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Quatrième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ◉ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 26 novembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 26 septembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ◉ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ◉ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Rencontre avec les témoins pour les sensibiliser à dénoncer les gestes de violence et d'intimidation + atelier en classe sur la gestion des émotions + atelier de la policière éducatrice pour la prévention des actes de violence et/ou d'intimidation

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : 1 journée
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : réflexion + atelier développement des ha
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☑ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 09 novembre 2018
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-030-035

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 11 décembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : Cheminement adapté

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 10 décembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 10 décembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

```
Un «pénis» était dessiné sur le bureau où  est allé s'asseoir.

 a questionné: «Qui a fait ça?»
```

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☑ Autre : Direction adjointe

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : 19
  - ☑ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☑ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☑ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du 10 septembre 2018)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Cheminement adapté
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 11 décembre 2018
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 10 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ◉ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

```
Une jeune fille a eu très peur, elle tremblait.
Elle a eu une rencontre avec l'enseignant. Observation pour l'instant. Elle semble mieux.
```

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

```
APPEL
```

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : ENSEIGNANT
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : À déterminer
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☐ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ◉ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : DPJ, policière-éducatrice
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☑ Autre : DPJ

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2013-030-039

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 19 décembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier :

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 11 décembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 11 décembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☐ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☑ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  Il discute avec sur les réseaux sociaux. Il demande à qui est le nouvel ami de coeur de . lui répond que c'est et envoie une photo de ceux-ci en mentionnant qu'ils sont cute ensemble. La discussion bascule à ce moment vers des menaces et mentionne vouloir s'en

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☑ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☑ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du 10 septembre 2018)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Cheminement adapté
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 11 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 11 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ◉ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ◉ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Rencontre TES

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

  Appel, explication

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☑ autres : CAVAC, policier éducateur
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : Scolarisation à domicile suspendue
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : Plainte policière
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☐ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☑ autres : Suite à étude de cas, il ira en CR.
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : CJO
    - ☑ Autre : SPVG

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☑ Professionnel de la cs :
  - ☑ Policier éducateur
  - ☑ Autre : CJO

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2018-005-002

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 21 décembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : --- Niveau scolaire --- (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 19 décembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 19 décembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  a lancé un ballon au visage de et a rit. Lorsqu'elle lui a demandé de sortir à l'extérieur, il l'a traité de "bitch".

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☐ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☑ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Première secondaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ◉ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☑ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 19 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Rencontre pour expliquer la situation et leur expliquer qu'ils ne doivent pas tenter de venger l'animatrice Bo2.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☑ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 2 jours
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 09 novembre 2018
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : TS CLSC
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2018-005-003

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 21 décembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Sixième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 19 décembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 19 décembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  a provoqué , puis a frappé . Les deux élèves se sont battus.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☐ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Sixième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ◉ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 19 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ◉ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 19 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  rencontre TES

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ◉ Oui, le 09 novembre 2018
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle): TS-CLSC
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 2 jours
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 09 novembre 2018
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : TS-CLSC et pédopsychiatre
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2018-005-004

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 21 décembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Sixième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 19 décembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 19 décembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  provoque et rejette , puis lui donne une claque au visage. fait semblant de lui faire une jambette et les deux élèves se battent.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☐ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Sixième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ◉ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 19 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 19 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ◉ Oui, le 09 novembre 2018
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle): TS-CLSC et pédopsychiatre
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☑ Suspension externe (durée) : 1 journée
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 09 novembre 2018
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs : _____
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre : _____

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2018-005-005

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 21 décembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Troisième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 19 décembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 20 décembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  L'élève de 3e année du SDG avait un objet dans ses mains et le voulait. a passé son bras autour du cou de l'élève et l'a étouffée.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☐ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Quatrième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ◉ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 19 décembre 2018
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 19 décembre 2018
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☑ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : retirée des activités de Noël du SDG
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☑ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 09 novembre 2018
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : psychologie
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2018-005-006

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 21 décembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Cinquième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 18 décembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 18 décembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  vole les boules de neige des garçons. Les garçons lui demande de lui redonner. Elle refuse. lui demande encore. Elle le frappe à la tempe.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☐ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☐ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Cinquième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ◉ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 18 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 18 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☑ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : 1/2 journée
    - ☑ Suspension externe (durée) : 1 journée
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 09 novembre 2018
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2018-005-007

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 21 décembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Cinquième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 18 décembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 18 décembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  provoque en le traitant de moumoune. lui demande à plusieurs reprises de le lâcher. continu et lui lance une boule de neige qui était, en fait, de la glace.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☐ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☐ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Cinquième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ◉ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 18 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 18 décembre 2018
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : 2 jours
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 09 novembre 2018
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs : _____
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre : _____

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2018-005-008

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 21 décembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Quatrième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 18 décembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 18 décembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  lance une balle de neige au visage de et le blesse.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☐ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Quatrième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ◉ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 18 décembre 2018
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 18 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ◉ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ◉ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ◉ Oui, le 09 novembre 2018
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : retenue tous les midis de la semaine
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☑ un psychoéducateur
      - ☑ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 09 novembre 2018
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ◉ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2018-005-009

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 21 décembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Quatrième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 18 décembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 18 décembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☐ Physique
    - ☑ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☑ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  menace et de les battre à coup de bâton de Baseball.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☑ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ◉ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☑ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☐ Est un élève
  - ☑ Est un groupe d'élèves (nombre) : 2
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☑ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☑ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Quatrième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ◉ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 18 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 18 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☑ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : retenue sur le temps de dîner
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs : _____
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre : _____

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2018-005-010

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 21 décembre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Quatrième année primaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : -- Programme particulier --

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 18 décembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 18 décembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  a sauté sur qui était entrain de détruire sa construction de neige en se roulant dessus et il l'a blessé à l'épaule.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☐ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☑ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☐ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☐ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Quatrième année primaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☑ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ○ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ◉ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 18 décembre 2018
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 18 décembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☑ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☑ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☑ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☑ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☑ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
  - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ◉ Oui, le 09 novembre 2018
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Suspension interne (durée) : 1 journée
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☑ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☐ Autres sanctions :
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☐ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☑ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant : TES
    - ☑ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ○ Oui, le
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) :
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ○ Oui
    - ◉ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.

Numéro d'événement : 2018-017-001

Fiche de signalement à la direction générale des situations d'intimidation[1] et de violence[2]

Introduction : Dans le but de nous acquitter de notre devoir de reddition de compte à la communauté, mais aussi pour permettre aux différents intervenants de cumuler une information pertinente et utile pour la régulation des mesures d'intervention, la direction d'école est invitée à compléter cette fiche à chaque fois qu'une situation de violence ou d'intimidation se qualifiera sur l'un ou plusieurs des facteurs suivants :

1. **La gravité du geste** est telle qu'elle amène à considérer qu'il s'agit d'un manquement majeur[3].
2. Quand la situation nécessite la **mobilisation de ressources externes** (DPJ, police, CLSC, etc.).
3. **Potentiel de contestation** d'un parent insatisfait des mesures prises.
4. **La persistance ou la répétition** des gestes auprès d'une même victime : détresse psychologique importante).

Consigne : Faire un crochet dans chacune des cases ou chacun des cercles vous permettant de décrire la situation. Lorsqu'une information complémentaire vous est demandée, demeurer succinct en écrivant dans l'espace prévu à cet effet (sur la ligne).

* École :
* Date du signalement à la DG : 19 octobre 2018
* Nom de la victime :
Niveau scolaire de la victime : Quatrième secondaire (Ne s'applique pas si c'est un membre du personnel)
ou programme particulier : --- Programme particulier ---

Description de la situation

- * Date de l'incident ou du geste de violence posé : 26 septembre 2018
- * Date du signalement à la direction d'école de la situation : 26 septembre 2018

---

[1] Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, d'opprimer ou ostraciser. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 1.1)

[2] Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.R.Q. chapitre I-13.3, article 13, paragraphe 3)

- * Type d'incident :
  - ☑ Violence :
    - ☑ Physique
    - ☐ Verbale
    - ☐ Portant atteinte à la dignité de la personne
    - ☐ Menace
  - ☐ Intimidation (à caractère répétitif)
  - ☐ Cyber-intimidation

- * Brève description factuelle du geste posé :

  était en peine d'amour et pour exprimer sa peine, il a frappé dans les casiers avec son poing à plusieurs reprises. Il s'est blessé les jointures.

- * Gravité de l'incident : se référer à l'annexe 1
  - Perception (aux yeux de la direction) de la gravité relative du geste posé pour:
    - ☑ Dangerosité au plan de la sécurité physique :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ◉ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**
    - ☐ Impact au plan psychologique sur le niveau d'adaptation de la victime :
      - ○ Niveau 1
      - ○ Niveau 2
      - ○ Niveau 3 **(Situation dont la gravité nécessite un signalement à la direction générale.)**

- Provenance de la plainte ou du signalement :
  - ☐ Rapporté par la victime
  - ☐ Rapporté par le parent
  - ☑ Rapporté par un membre de l'équipe-école
  - ☐ Rapporté par un autre élève
  - ☐ Autre :

- La victime :
  - ☑ Est un élève
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un membre de l'équipe-école (si oui, faire le lien avec le SRH)
  - ☐ Autre :

- Les témoins :
  - ☐ Il y avait présence de témoins lorsque le geste a été posé.
    - ☐ Ces témoins se sont bien comportés en n'encourageant pas la violence, en soutenant la victime ou en signalant rapidement la situation à des adultes de l'école.
    - ☐ Ces témoins ont encouragé la violence ou sont demeurés passifs.
  - ☐ La présence de signes d'anxiété ou d'insécurité post-traumatique chez les témoins nous amène à prévoir des mesures d'aide à leur niveau.
  - ☐ Les élèves avaient profité la dernière fois d'une rencontre de sensibilisation sur l'intimidation (en date du)

- L'auteur du geste d'agression :
  - ☑ Est un élève (niveau scolaire) : Quatrième secondaire
  - ☐ Est un groupe d'élèves (nombre) :
  - ☐ Est un adulte :
    - ○ personnel de l'école
    - ○ parent d'un élève
    - ○ autre :
  - ☐ A des antécédents d'agression ou d'intimidation au cours des dernières années avec d'autres victimes
  - ☑ Collabore avec les personnes en autorité au moment du rappel à l'ordre :
    - ◉ Oui, s'arrête, écoute et fait ce qu'on lui demande.
    - ○ Non, défie l'autorité et refuse de faire ce qu'on lui demande.
    - ○ En apparence seulement, l'attitude n'est cependant pas sincère (ne prend pas au sérieux les intervenants).
    - ○ Donne des excuses, des raisons sans assumer la responsabilité du geste.

- Les parents de la victime : mobilisation et collaboration
  - ☐ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) :
  - ☐ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ○ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☐ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ○ Oui
    - ○ Non
  - ☐ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour signaler une situation dont leur enfant est victime;
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer et à reprendre ses activités normales;
    - ☐ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu).
  - ☐ Ne s'applique pas

- Les parents de l'auteur du geste d'agression : mobilisation et collaboration
  - ☑ Un contact a été fait auprès de ses parents (date) : 26 septembre 2018
  - ☑ Attitude de collaboration avec les intervenants de l'école :
    - ◉ Oui, dès le départ;
    - ○ Non, mais cela s'est amélioré en cours de route;
    - ○ Non, c'est toujours difficile.
  - ☑ Compréhension des distinctions importantes à faire entre un conflit, un geste de violence et de l'intimidation :
    - ◉ Oui
    - ○ Non
  - ☑ Compréhension de leur rôle et de ce qu'ils peuvent faire...
    - ☐ Pour prendre position auprès de leur enfant sur le caractère inacceptable du geste posé;
    - ☐ Pour supporter les sanctions disciplinaires proposées par la direction de l'école (gestion d'une suspension à la maison, retrait de privilège à mettre en place à la maison, supervision de la réflexion à faire par leur enfant);
    - ☐ Pour encourager l'élève à s'engager dans les mesures d'aide proposées;
    - ☑ Pour supporter chez leur enfant le développement des habiletés sociales pertinentes (s'il y a lieu);
    - ☐ Pour encourager leur enfant à s'affirmer positivement et à s'engager dans un nouveau défi personnel.

- Mesures d'intervention mises en place auprès des témoins :

  Aucun témoin mise à part que les élèves en classe ont entendu du bruit dans le corridor suite aux coups qu' a donné dans les casiers.

- Interventions faites auprès des parents des élèves qui ont été témoins :

  Aucune

- Mesures d'aide mises en place auprès de la victime :
  - ☐ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
    - ☐ un TES
    - ☐ un psychoéducateur
    - ☐ un psychologue
    - ☐ autres :
  - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
  - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
  - ☐ Réalisation d'un plan d'intervention :
    - ○ Oui, le
    - ○ Non, mais c'est à venir
  - ☐ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle):
  - ☐ Autre :
  - ☐ Ne s'applique pas

- Interventions mise en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
  - Mesures disciplinaires adoptées à l'égard de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☐ Suspension interne (durée) :
    - ☐ Suspension externe (durée) :
    - ☐ Limitation des déplacements dans l'école, lors des moments de risque, pour une période de temps donnée (proximité punitive)
    - ☑ Autres sanctions : Accompagnement le lendemain dans la
  - Mesures d'aide mises en place auprès de l'auteur des gestes d'agression :
    - ☑ Rencontre(s) individuelle(s), à court terme par :
      - ☑ un TES
      - ☑ un psychoéducateur
      - ☐ un psychologue
      - ☐ autres :
    - ☐ Suivi individuel, à moyen terme (au cours des semaines suivantes) par un intervenant :
    - ☐ Rencontre(s) en sous-groupe sur les habiletés sociales à développer
    - ☑ Réalisation d'un plan d'intervention :
      - ◉ Oui, le 29 octobre 2018
      - ○ Non, mais c'est à venir
    - ☑ Référence à une ressource extérieure (si oui, laquelle) : L'école souhaite le référer vers la TS, m
    - ☐ Autre :

- L'auteur des gestes d'agression répond à nos attentes dans le processus d'interpellation et d'aide :
  - ☑ Il reconnait les faits :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Il manifeste un minimum d'empathie à l'égard de la victime
    - ○ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il regrette les gestes posés :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☑ Il sait quel comportement il devrait adopter dans le futur :
    - ◉ Oui
    - ○ Partiellement
    - ○ Non
  - ☐ Nous pensons que cet élève devrait être pris en charge par des services plus spécialisés que ceux que nous avons dans une école régulière.

- Nous avons fait appel à des ressources externes à l'école dans la gestion de l'événement :
  - ☐ Professionnel de la cs :
  - ☐ Policier éducateur
  - ☐ Autre :

Imprimer | Enregistrer | Envoyer

Au plan physique, sans considération pour l'intention de blesser ou non...

Niveau 1 Le geste posé a créé plus de frustration ou de peur que de mal. Il y avait peu de risque de se blesser.
Niveau 2 Le geste causé a fait mal sur le coup, mais n'a laissé aucune trace ou n'a nécessité aucune intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, ne présentait pas de risque particulier.
Niveau 3 Le geste posé a causé des blessures ou aurait pu causer des blessures nécessitant des premiers soins ou une intervention médicale. L'environnement ou le contexte dans lequel ça s'est passé, pouvait présenter des risques particuliers (ex. : une bousculade dans un escalier ou au bord de la rue, alors qu'une auto s'en vient).

Au plan psychologique, sans considération pour l'intention de causer ou non du tort à l'autre...

Niveau 1 Le geste posé et les paroles prononcées ont créé plus de frustration ou de colère qu'autre chose. Le niveau de fonctionnement de l'élève au quotidien n'est pas vraiment affecté par ce qui s'est passé.
Niveau 2 Le geste posé et les paroles prononcées étaient clairement inappropriés. L'impact est suffisant pour ébranler l'élève et susciter des mesures pour le rassurer ou le réconforter à court terme.
Niveau 3 Le geste posé et les paroles prononcées auraient blessé ou affecté psychologiquement bien des personnes. L'impact est suffisamment important pour compromettre le sentiment de sécurité de la personne et l'empêcher de reprendre normalement ses activités habituelles à l'école.